

n°1

02 Mars 2018

Zone Non Agricoles

À retenir cette semaine

Processionnaire Pin : les premières processions sont intervenues.
Tigre Platane : Les formes hivernantes sont présentes sous les rhytidomes.
Galéruque de la viorne: information sur cet insecte.



PINS

Processionnaire du pin

Observations du réseau

Avec une **fin d'automne** et un **début d'hiver doux**, les signalements de **processions** de chenilles ont été précoces. Pour certains sites les **1ères processions** ont déjà été **observées** (sur la commune de Grenoble 38).

Ces derniers jours, le retour des températures négatives a stoppé temporairement le phénomène.

Les chenilles sont descendues sur les sites les mieux exposés et sur d'autres sites en altitude, il **reste de nombreuses chenilles dans les nids** qui effectueront leur **procession** à la faveur de chaque **épisode de soleil** et de douceur.

Les nids de chenilles sont nombreux et concentrés sur certains sites. Pour la plupart des sites d'observations, le **seuil de nuisibilité est dépassé** avec plus de 3 nids par arbre (exemple: commune de Saint-Mamet-La-Salvetat 15).

De plus, cette année les **défoliations sont très visibles**. Les différents sites de suivi présentent des classes de défoliations de 25% en moyenne.

Nuisibilité esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)



Nuisibilité commerciale
(Chenilles urticantes)

Méthode de bio-contrôle

Actuellement, pour **réduire le nombre de nids**, il est conseillé de **pratiquer un échenillage** quasi systématique. De préférence à réaliser lors des **périodes les plus froides**, pour que le maximum de chenilles soient présentes à l'intérieur des nids.

Cette pratique est à **combinaison** avec la **mise en place d'Eco-piège**, permettant de réduire le risque de contact avec les chenilles lors de leurs processions.



Eco-piège à installer en ce moment
Source : ville d'Aix les Bains (73)



PINS

Processionnaire du pin

Nuisibilité

Les chenilles **descendent des pins pour s'enterrer** dans un sol meuble afin de former leur chrysalide. Le **contact** avec les **soies urticantes** des chenilles peut provoquer des **réactions allergiques simples** (oculaires, cutanées, respiratoires) ou graves (choc anaphylactique).

Seuil de nuisibilité

3 nids par arbre et 40 % de défoliation

PLATANES

Tigres du platane

Le **comptage des formes hivernantes** sous les rhytidomes peut être un **bon indicateur** des populations de tigres qui seront **présentent au printemps**. A Lempdes (63), on compte 20 tigres pour 1 dm² par arbre, en légère augmentation par rapport à l'année dernière.

Pour Vichy (03), le seuil de nuisibilité estimé à **70 tigres par dm² et par arbre est dépassé**. Cette population sera à surveiller au moment de la migration vers le feuillage.

Méthode de bio-contrôle

Actuellement, il existe **peu de recours** pour éliminer le tigre du platane.

Certaines **méthodes de bio-contrôle** peuvent être mises en place, **plus tard dans la saison**.

Il sera possible de réaliser des applications d'un produit de biocontrôle à base de nématodes et de chrysopes.

Seuil de nuisibilité

70 tigres sous rhytidomes par arbre



Tigres du platane sous rhytidomes.
Source : Soufflet Vigne

Galéruque de la VIORNE

La **galéruque de la viorne** (*Pyrrhalta viburni*), aussi appelée chrysomèle de la viorne, est un coléoptère originaire d'Europe. L'insecte se nourrit de ces **arbustes**, préférant la **viorne obier** (*Viburnum opulus*).

Les adultes gris-brun mesurent de 4,5 à 6,5 mm et percent à la fin de l'été des trous circulaires irréguliers dans le feuillage. Mais les **dommages** les plus importants sont **causés au printemps** par les larves.

Cycle de vie

Le cycle ne se répète pas, une **seule génération** est réalisée **au cours de l'année**. La totalité du cycle s'accomplit sur une période de 8 à 10 semaines.

À l'automne, les femelles **pondent des œufs** minuscules (0,4 mm) sur l'extrémité des jeunes rameaux, dessinant des rangées de petites bosses brun-noir.

Entre la **fin d'avril et le début de mai**, les œufs éclosent. **Les jeunes larves**, qui mesurent alors 1 mm, commencent à s'alimenter sous les feuilles et dans les creux entre les nervures.

Dès la fin de mai, les larves commencent à **migrer** vers le sol et s'y enfoncent pour se **transformer en pupes**.

Galéruque de la VIORNE

Méthode de bio-contrôle

Pour mettre un terme aux ravages de la galéruque, il est essentiel de comprendre son cycle de vie et d'intervenir au bon moment.

Favoriser la présence d'insectes prédateurs (coccinelles, chrysopes, punaises prédatrices, etc.) en diversifiant vos plantations

Dès les premiers gels : **inspecter soigneusement** les nouvelles branches, puis **coupez et jetez** celles infestées. Cette **taille**, très efficace, peut être exécutée **d'octobre à avril**.

L'application **printanière d'huile horticole** avant le débourrement des feuilles détruit 75 à 80 % des **œufs**.

Un **savon insecticide** peut être utilisé à l'**apparition des larves**. Plus la larve est jeune, plus elle est vulnérable.

On peut **capturer les larves** pendant leur déplacement en installant des **bandes collantes à la base des troncs**.

Le **binage** du sol en surface **expose les larves** aux prédateurs et aux intempéries.

Dégâts morsures de la galéruque.
Source : Insect Diagnostic Laboratory



Adulte de la galéruque de la viorne.
Source : Insect Diagnostic Laboratory



Larves de la galéruque
Source : Insect Diagnostic Laboratory



Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Coordonnées du référent : François ROUDILLON (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 12



Coordonnées du référent FREDON Auvergne : Marie ARCHIMBAUD marie.archimbaud@fredon-auvergne.fr
Coordonnées du référent FREDON Rhône-Alpes : Fabienne CARTERON fabienne.carteron@fredon73-74.fr

A partir d'observations réalisées par :

Communes auvergnates (Courpière, Clermont-Ferrand, Chatel-Guyon, Monistrol-Sur-Loire, Sainte-Sigolème, Saint-Marmet-La-Salvetat, Vichy) et technicienne FREDON Auvergne.

Communes Rhônalpines (Montmélian, Cruet, Cognin, La Motte Sercolex, Aix les Bains, Chambéry, Villeurbanne, Cran Gevrier, Annecy, Annemasse, Gaillard, Golf du Forez, Montélimar, Valence, Grenoble, Meylan, Maison Familiale et Rurale d'Eyzin Pinet, Golf de Chassieu, Saint Chamond, Naturalis, Natura Pro, Soufflet Vigne, Tournon sur Rhône, Bourg Saint Andéol, Privas, Bourg en Bresse, SHHF et Annonay).

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT